



LA SOCIALE

Un film de Gilles Perret

Dossier d'accompagnement pédagogique

SOMMAIRE

3. LA SOCIALE

3. GÉNÉRIQUE - SYNOPSIS - LE RÉALISATEUR

4. DÉCOUPAGE SÉQUENTIEL DU FILM

6. ÉCLAIRAGE SUR LE SUJET DU FILM

6. FICHE 1 - INTERVIEW DE GILLES PERRET

9. FICHE 2 - LE PROGRAMME NATIONAL DU CONSEIL DE LA RESISTANCE LES JOURS HEUREUX

10. FICHE 3 - AMBROISE CROIZAT

12. FICHE 4 - LA PROTECTION SOCIALE DE LA LIBÉRATION À AUJOURD'HUI

14. FICHE 5 - ÉCRIRE L'HISTOIRE POPULAIRE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

16. ANALYSE CINÉMATOGRAPHIQUE

16. FICHE 6 - LE DOCUMENTAIRE : MODES ET TECHNIQUES DE FABRICATION

19. FICHE 7 - EXERCICES

21. REPÈRES

21. FICHE 8 - PERSONNAGES

23. FICHE 9 - GLOSSAIRE

➤ GÉNÉRIQUE

2016, 1h24mn, documentaire, couleur, format 16/9

Réalisation : Gilles Perret

Production : Jean Bigot, Rouge Productions

Image : Jean-Christophe Hainaud

Montage : Stéphane Perriot

Son : Christian Chauvin

Musique originale : Laurie Derouf, interprétée par Laurie Derouf (piano), Emilie Coraboeuf (violoncelle) et Ahmadou Diouf (guitare)

➤ SYNOPSIS

En 1945, les ordonnances promulguant les champs d'application de la sécurité sociale étaient votées par le Gouvernement provisoire de la République. Elles prennent origine dans le programme du Conseil National de la Résistance qui intègre « un plan complet de sécurité sociale [...] avec gestion appartenant aux représentants des intéressés. » Un vieux rêve séculaire émanant des peuples à vouloir vivre sans l'angoisse du lendemain voyait enfin le jour.

Le principal bâtisseur de cet édifice des plus humaniste qui soit se nommait Ambroise Croizat. Qui le connaît aujourd'hui?

70 ans plus tard, il est temps de raconter cette belle histoire de « la sécu » D'où elle vient, comment elle a pu devenir possible, quels sont ses principes de base, qui en sont ses bâtisseurs et qu'est-elle devenue au fil des décennies ?

Au final, se dressent en parallèle le portrait d'un homme, l'histoire d'une longue lutte vers la dignité et le portrait d'une institution incarnée par ses acteurs du quotidien.



➤ LE RÉALISATEUR

Gilles PERRET est né en 1968 à Mieussy, un village de Haute-Savoie où il réside. Après des études d'ingénieur en électronique, il décide de s'orienter vers le cinéma.

Depuis 1998 il a réalisé 12 films, ancrés pour la plupart dans la réalité de ce pays qui est le sien, les Alpes, et diffusés par plusieurs chaînes de télévision : Arte, France 3, La Chaîne Parlementaire, la Télévision Suisse Romande, etc.

À s'attarder chez ses voisins de vallée, il aborde la réalité du monde politique, économique et social. Partir du local pour raconter le global. C'est ce regard singulier qui a fait le succès de ses derniers films sortis en salle. Avec « La Sociale », son cinquième film sorti dans les salles de cinéma, il nous raconte l'histoire de la Sécurité Sociale, d'où elle vient, ce qu'elle est devenue et ce qu'elle pourrait devenir. Une Histoire peu ou pas racontée jusqu'à ce jour même si elle nous concerne tous. L'histoire d'une lutte qui n'est jamais finie.

Filmographie (longs métrages sortis en salle)

Ma Mondialisation (2006),

Walter, retour en résistance (2009),

De mémoires d'ouvriers (2012),

Les Jours Heureux (2013),

La Sociale (2016).

► DÉCOUPAGE SÉQUENTIEL DU FILM

Les séquences encadrées peuvent être visionnées et téléchargées sur le site de Décryptimages (www.decryptimages.net).

1. (0:38) Générique sur images. Jolfred Frégonara, ancien responsable de la C.G.T. de Haute-Savoie en 1946, se présente : « dernier poilu de la Sécurité Sociale ». Archives du syndicat C.G.T.

2. (4:30) Usine de La Léchère, en Savoie. Michel Étiévent fait un historique de la création de la Sécurité Sociale et du rôle joué par Ambroise Croizat.

3. (6:50) Musée de l'assurance maladie de Lormont. Frédéric Pierru, sociologue, en feuilletant des archives, évoque ce qui précéda la création de la Sécurité Sociale avant la guerre, les premières initiatives de la classe ouvrière et les premières menaces de délocalisation du patronat.

4. (8:23) Michel Étiévent sur les traces d'Ambroise Croizat, à Lyon : ouvrier à 13 ans, puis secrétaire de la fédération C.G.T. des métaux en 1927, élu député communiste en 1936.

Images d'archives : la victoire du Front Populaire. À la Bourse du Travail à Paris, à la tribune de la salle qui porte le nom d'Ambroise Croizat, Étiévent évoque ses discours de militant du syndicat.



Liliane Croizat

5. (12:10) Liliane, la fille d'Ambroise Croizat montre des photos et le journal « L'Humanité » de 1936. Évocation du pacte germano-soviétique en 1939, de l'interdiction du Parti Communiste, de l'arrestation de son père et du procès au cours duquel il est condamné, le 3 avril 1940, au bagne à Alger. Puis, suite à sa libération après le débarquement américain à Alger en 1942 et la création en juin 1943 du Comité Français de Libération Nationale, sa nomination comme président de la commission du travail. C'est là que se préparent les inventions sociales de la Libération, en même temps que s'élabore en France métropolitaine le programme du Conseil National de la Résistance. Ambroise Croizat rentre chez lui à la Libération.



Colette Bec

6. (18:30) Dans les images d'archives il assiste au défilé du 1^{er} mai 1945 dans la tribune de la C.G.T. Colette Bec, sociologue, explique, dans un bureau du Ministère des Affaires Sociales, le contexte de 1945 : consensus politique atypique entre MRP (chrétiens démocrates), gaullistes, socialistes et communistes sur des idées orientées à gauche « pour un projet d'une société juste et solidaire. » Pierre Laroque, haut fonctionnaire gaulliste auprès du ministre du travail Parodi, est chargé de préparer un plan de protection sociale qui amènera aux ordonnances d'octobre 1945.

7. (23:15) Musée de Lormont. Frédéric Pierru explique la proposition de gestion qui s'appuie sur les représentants des salariés (¾ des sièges) et du patronat (¼).

Bernard Friot, économiste, explique le rôle de Laroque dans cette proposition et comment de Gaulle accepte le rapport de force et les textes proposés par les communistes. Ambroise Croizat devient Ministre du travail (22 novembre 1945). Michel Étiévent au Ministère du Travail sur les traces d'Ambroise Croizat dans le bureau du ministre évoque ce qui attend celui-ci à sa nomination : bâtir la Sécurité Sociale à partir des ordonnances d'octobre 1945. Il évoque ce que sa propre vie doit aux lois sociales (comité d'entreprise, bourse scolaire...)

8. (30:30) Archives sonores du 30 mai 1946 sur l'application du plan de Sécurité Sociale. Jolfred Frégonara raconte les recommandations directes du ministre en 1946 auprès de la C.G.T. jusqu'à l'échelon départemental. Frédéric Pierru et Bernard Friot expliquent l'étape de la mise en place des bureaux locaux de la Sécurité Sociale par la C.G.T. Archives radio de 1946, Pierre Cheylus, représentant du patronat : réticences des employeurs ainsi que celles des groupes qui ont déjà un régime social y compris les mutuelles et aussi celles des médecins.

9. (35:20) École Nationale Supérieure de la Sécurité Sociale à Saint Etienne : Jolfred Frégonara devant les futurs cadres. En 1946, les 90 responsables de caisses départementales sont issus de la C.G.T., mais avec opposition du patronat.

Bernard Friot explique les grandes capacités des militants cégétistes pour la mise en place décentralisée en seulement six mois ; c'est cette démonstration de la capacité de « pouvoir » de la classe ouvrière qui dérange le patronat.

Archives sonores : la retraite pour tous, la semaine de 40 heures et les heures supplémentaires majorées de 25 et 50 %, trois semaines de congés payés, la formation professionnelle.



Jolfred Frégonara et Céline

10. (40:40) Michel Étiévent dans le bureau du ministre du travail : entrée de François Rebsamen, son ignorance sur Croizat dans ce ministère. Rôle attribué au seul Laroque.

Bernard Friot juge que « la classe dirigeante vole la classe populaire. »

École Nationale Supérieure de la Sécurité Sociale avec Jolfred Frégonara : on voit la présentation de Pierre Laroque sur les murs, mais pas de référence à Ambroise Croizat, omission confirmée par ce que dit avoir entendu Bernard Friot au cours de ses études. En contrepoint, la foule énorme aux funérailles de Croizat le 11 février 1951.

Michel Étiévent et Liliane Croizat devant la maison familiale : elle raconte leur train de vie modeste, même quand son père était devenu député et ministre.

11. (48:30) Colette Bec, sociologue, parle des progrès engendrés en quelques années dans la population grâce à la Sécurité Sociale (espérance de vie, mortalité infantile) dans une France ruinée par la guerre et le développement des C.H.U.

12. (50:41) La première grosse atteinte au système en mai 1967 sous Pompidou marque un tournant : réformes par ordonnances ; séparation des risques et parité patronat/ouvriers pour les conseils des caisses. « La dimension sociale de la Sécurité Sociale est oubliée » (Colette Bec). Prédominance de l'économie sur le social.

13. (53:30) Jolfred Frégonara avec le directeur actuel de la caisse de Haute Savoie parle de l'économie, « le trou financier », mis en avant pour préparer la privatisation de la couverture des risques sociaux. Archives sur le néo-libéralisme maximum en Grande-Bretagne et aux États-Unis.



Anne Gervais

Anne Gervais (médecin hépatologue, hôpital Bichat) dénonce la privatisation de fait des hôpitaux en France par le jeu des loyers dus aux sociétés constructrices, le coût des traitements liés à leur efficacité et non à leur prix de revient, la spéculation boursière des laboratoires pharmaceutiques.

« La santé doit rester une valeur et non une production. »

14. (1:03:45) Discours de Denis Kessler à l'Université d'été du MEDEF en 2013 : défense des fonds de pension par rapport aux régimes de Sécurité Sociale. Commentaire de Frédéric Pierru : « Ce qui paraît moderne c'est de revenir en arrière. »

Dans un meeting pour la désaffiliation à la Sécurité Sociale, Claude Reichman, président du « mouvement pour la liberté de la protection sociale » fondé en 1991, dit qu'il faut « éliminer les sangsues ».

Anne Gervais explique le danger de l'opposition des risques dans la mise en concurrence, les petits risques pris en charge par l'assurance complémentaire privée et les gros risques par l'hôpital public.

15. (1:12:40) Pour Claude Reichman, les ordonnances de 1945 préparées par Laroque sont imprégnées par les idées communistes et « la France est aujourd'hui le dernier pays communiste avec Cuba et la Corée du Nord ». Commentaires des responsables syndicaux, Philippe Martinez (C.G.T.) et Jean-Claude Mailly (F.O.) : les valeurs républicaines et les valeurs de la sécurité sociale sont liées. Archives des manifestations pour la défense de la Sécurité Sociale en décembre 1995.

Colette Bec : « Personne ne parle de la société mondialisée totalement opposée à la société de 1945. Les syndicats sont entrés dans une stratégie gestionnaire et ne sont pas porteurs d'un projet politique sur la Sécurité Sociale ».



Laurent Berger

Interview de Laurent Berger (C.F.D.T.) qui illustre cette opinion, en se contentant de vouloir rendre « plus pertinente » la sécurité sociale en accompagnant les réformes gouvernementales avec le patronat.

16. (1:18:20) Usine de La Léchère, Michel Étiévent s'entretient avec un jeune ingénieur qui connaît peu Ambroise Croizat, l'enfant du pays.

École Nationale Supérieure de la Sécurité Sociale, Jolfred Frégonara termine son intervention en parlant de l'engagement des jeunes maintenant. Son témoignage donne espoir à certaines auditeurs, émues par ses paroles.

17. (1:22:40) Début du générique de fin.

FICHE 1

INTERVIEW DE GILLES PERRET



Gilles Perret

■ **La Ligue de l'enseignement** : Vous avez réalisé en 2013 *Les Jours Heureux*, sur le programme du Conseil national de la Résistance ; *La Sociale* est-il une suite des *Jours Heureux* ? Souhaitez-vous continuer dans de prochains films à vous intéresser à des aspects particuliers de ce programme ?

Gilles Perret : Dans un sens, c'est en effet une suite. À l'issue de la guerre, il y a un très beau programme et tout le monde a l'air à peu près d'accord pour l'appliquer. Mais j'ai été très étonné, alors que je sillonnais la France pour accompagner *Les Jours Heureux* dans des débats, de constater que ce que les gens savent de la Sécurité sociale est très limité, même dans le public plutôt « Art et Essai » qui assiste aux projections. Je trouve dramatique que les gens méconnaissent cette histoire alors que la sécurité sociale fait partie de leur quotidien. Ceux qui en parlent citent de Gaulle, la Libération, mais c'est à peu près tout. Il faut aller plus loin, lorsqu'on sait que de Gaulle a laissé passer cette disposition mais sans en être ni à l'initiative, ni à la concrétisation.

Et je constate dans les premières projections publiques de *La Sociale*, que les gens découvrent ce monde, avec le sentiment d'avoir été un peu trompés dans leur Histoire. Là où on aurait pu croire que tout le monde allait être d'accord pour mettre en place l'accès à la santé pour tous et les retraites, on constate que ça a été beaucoup plus compliqué que ça. Croizat et Laroque, en définitive, avaient beaucoup d'opposants à la mise en place de ce projet : le patronat bien sûr, mais aussi la mutualité, car elle perdait dès lors ses prérogatives ; et l'Eglise, qui se voyait dépossédée de ses caisses de solidarité ; la médecine libérale, également, qui craignait tout à coup d'être dirigée par la CGT ; la CFTC, qui refuse de participer à la mise en place des caisses estimant que la CGT était en situation de monopole ; et jusque dans les rangs de certains travailleurs, qui bénéficiaient de ce qui allait devenir les « régimes spéciaux », et qui avaient des avantages supérieurs avant la guerre... Bref, cela fait beaucoup d'opposants, ce qui fait que la généralisation, voulue à l'origine par le CNR, ne s'est pas complètement réalisée : les indépendants, les paysans ont refusé d'y participer, les régimes spéciaux se sont mis en place. En fait, la Sécurité sociale a couvert l'ensemble des salariés du commerce et de l'industrie.

La fenêtre qui s'est ouverte avec toutes ces mesures progressistes à la Libération s'est assez vite refermée : la belle idée était de couvrir tous les risques – maladie, allocations familiales, vieillesse, accidents du travail – avec la même caisse, et de tout mutualiser. Même l'assurance chômage, si on était resté dans la logique du CNR, aurait dû intégrer la Sécurité sociale. Mais le rapport de force a changé dès 1947, lorsqu'ont été créés les premiers régimes complémentaires de retraite, c'est alors que le patronat commence à reprendre la main.

À la fin des années 40, on crée l'UNEDIC, et, de la même manière, on le crée à part de la Sécu, et on le gère de manière paritaire. Bref, on finit par créer une multitude de caisses, dans un système auquel plus personne ne comprend rien. Plus les années vont passer, plus ce système va se technocratiser, et plus il va se dépolitiser.

Pour en revenir à la question initiale, oui, c'est un peu une suite, et on pourrait également s'intéresser à d'autres aspects : le CNR avait des réflexions intéressantes sur l'énergie par exemple, qu'il considérait comme trop importante pour être laissée entre les mains du privé : ce sont des questions qui sont toujours d'actualité, en période de réchauffement climatique, de transition et d'indépendance énergétique... Même si je ne veux pas faire ma carrière sur la déclinaison des différentes propositions du CNR, il est sûr qu'il reste encore de beaux films à faire !

■ LE : Peut-on résumer les grandes étapes de la Sécurité sociale ?

GP : La fondation de la Sécu, c'est donc en 1946/1947. La grande force, c'est que les militants, CGT principalement, ont mis en place toutes les caisses – retraite, maladie, allocations familiales – dans tous les départements en moins d'un an. C'est une véritable prouesse, car ils mettent cela en place en plus de leurs heures de travail.

Le tournant suivant, c'est en 1967 lorsque de Gaulle décide de diviser les risques, et de mettre en place une caisse par risque : une caisse maladie, une caisse retraites, une caisse allocations. C'est alors que ces caisses gérées à 75% par des salariés voient s'instaurer la parité. La parité avec un syndicalisme divisé signifie un avantage donné au patronat. La logique change alors, et l'on dérive d'une logique politique vers une logique gestionnaire, dont on ne sortira plus. C'est à ce moment-là qu'apparaît dans les archives la notion de « trou de la sécu ». Cette notion est toujours mise en avant pour mettre à mal l'institution.

Ensuite, on arrive au basculement des années 80, où on retire peu à peu les prérogatives des syndicats, en même temps que l'idéologie néolibérale infléchit la réflexion vers la protection individuelle plutôt que la protection collective. Jusqu'en 2004 en définitive, date à partir de laquelle il n'y a plus de représentation salariée dans les caisses de sécu. C'est Alain Juppé qui fait entrer la finance dans la Sécurité sociale, en refusant d'augmenter les cotisations et en jouant sur les emprunts sur les marchés. Et finalement, sous Jean-Pierre Raffarin, toute délégation ouvrière est évacuée du processus décisionnel : les syndicats n'ont plus qu'un avis consultatif.

Cela ne veut pas dire que c'est la fin de l'histoire, parce que les Français sont très attachés à la Sécurité sociale : les gens comprennent que c'est important. Si l'on regarde bien, le financement de la Sécu se fait encore au trois-quarts par la cotisation : c'est encore le fruit du travail et de la mise en commun qui nous protège collectivement.

■ LE : Certes, trois-quarts c'est bien, mais cela ne suffit pas, apparemment...

GP : Non, mais le trou de la Sécu, on l'a comblé pendant très longtemps : il existe depuis les années 50. C'est tout simplement parce que la Sécu n'a jamais été imaginée pour être bénéficiaire. Chaque fois qu'il y avait de nouveaux besoins, on a augmenté les cotisations. Il est sûr que les gens vieillissent plus et que la santé coûte plus cher, mais en même temps on génère plus de richesses dans le pays. Il faut ensuite décider si l'on veut continuer de cotiser et de collectiviser, ou si l'on préfère que chacun se débrouille de son côté, même si l'on sait que cela va coûter plus cher et que ce sera moins égalitaire.

On a les moyens de combler ce trou, puisqu'il est de 15 milliards, alors qu'on exonère les entreprises de cotisations patronales à hauteur de 40 milliards d'euros : c'est une question de choix politique. Ce trou arrange tout le monde : plus on en parle, plus on sous-entend que la Sécu ne marche pas bien, alors qu'elle marche très bien. Juste un exemple : le coût de fonctionnement de la Sécu représente 6% de son budget : ce n'est rien du tout lorsqu'on considère que le coût de fonctionnement des complémentaires privées et des mutuelles représente 25% de leur budget. Cela signifie que si nous basculions dans un système de complémentaires, comme aux Etats-Unis par exemple, cela nous coûterait de toute façon quatre fois plus cher.

De plus, ce serait plus inégalitaire car pour l'instant, chacun cotise selon ses moyens. Dans un système privé, chacun prendrait la mutuelle qu'il peut, pour un accès aux soins très varié. Juste un chiffre : la France dépense 12% de son PIB pour se soigner, alors que les Etats-Unis dépensent 18% pour des conséquences sanitaires désastreuses. Normalement, il suffirait de citer ces chiffres-là pour défendre l'institution, mais l'image du trou de la Sécu, et des fonctionnaires qui sont inefficaces a tellement d'impact aujourd'hui qu'on n'est pas cru lorsqu'on les cite.

La conclusion du film est qu'un système où tout le monde participe et cotise est plus juste et marche mieux lorsqu'il n'y a pas d'intermédiaire. Le budget total de la Sécu, c'est 630 milliards d'euros par an, qui sont directement reversés et échappent complètement à la loi du marché : il n'y a pas de ponction, sauf pour les

6% de fonctionnement.

On voit aujourd'hui une inflexion vers le privé, surtout depuis la loi sur la tarification à l'acte qui permet de morceler un soin global en plusieurs actes : ce qui est rentable, les cliniques s'en chargent, mais les maladies infectieuses, chroniques, ou à l'issue aléatoire sont pour l'hôpital public. Cela est passé dans les mœurs, puisque même des députés socialistes défendent ces idées-là.

■ LE : Croyez-vous que la volonté de mise en place aux États-Unis d'un système qui s'apparente à notre sécurité sociale ait pu provoquer une sorte de « réveil des consciences » dans notre pays ?

GP : Oui. je pense que ça interroge les gens, et qu'au moins, avoir un coup de projecteur sur un pays qui est en train de mettre en place un système de protection sociale, ça leur fait se poser la question « qu'est-ce que serait la vie sans la sécu ? », qui est une question que l'on ne se pose jamais, de la même manière qu'on ne se rend pas compte de ce que peut être l'angoisse de ne pas être protégé du lendemain.

Il est sûr, de toute façon, que si la Sécu ne bénéficiait pas de ce capital sympathie et ne tenait pas grâce aux cotisations, il y a longtemps qu'elle aurait été démantelée.

Dans le même temps, Claude Reichman, que l'on voit dans le film, et qui fait des conférences pour lutter contre le monopole de la Sécu et pour la possibilité de se désaffilier, tient un discours qui prend dans la société française. Le discours est évidemment séduisant, surtout auprès de personnes jeunes et en bonne santé, qui paient des cotisations, n'utilisent pas encore beaucoup le système de santé et ont donc l'impression de payer pour les autres.

■ LE : Mais il est vrai, que ce sont majoritairement les jeunes en bonne santé qui paient pour les autres. Il y aurait sans doute un travail de pédagogie à faire, non ?

GP : Bien sûr ! C'est une question d'éducation, et d'éducation populaire ! Il s'agit de décider si l'on prend soin des autres pour être protégés collectivement, ou si chacun se débrouille. Si l'on n'explique pas les fondements de la Sécurité sociale, cet esprit de solidarité intergénérationnelle, de solidarité entre bien portants et malades, il est sûr que des comportements très individualistes se font jour très rapidement.

Cela se voit très fréquemment, par exemple, avec les travailleurs frontaliers : en Suisse, il n'y a que des assurances privées, des mutuelles etc. Alors, ils prennent une mutuelle en Suisse et disent que ce n'est pas cher, mais lorsqu'ils vieillissent et que le risque grandit, un membre de la famille trouve un petit boulot à temps partiel en France, qui suffit à protéger la famille : c'est commode !

En tout cas, je me régale par avance des séances scolaires autour du film, parce que cette histoire-là n'est pas – ou très mal – racontée. L'explication de la feuille de paie pourrait être intéressante, également : tous ces prélèvements, on ne sait pas ce que c'est, on a l'impression que c'est de l'argent qui est jeté dans un trou pour on ne sait qui. Il y a un énorme travail d'éducation à faire autour de l'Histoire sociale, ne serait-ce que pour ne pas se laisser bercer par le discours ambiant.

■ LE : Les gens, au sortir de la Seconde guerre mondiale, avaient de toute façon une fibre sociale qui venait de ce qu'ils avaient vécu...

GP : Oui. Par ailleurs, en travaillant sur la période des années 30, je m'aperçois que les raisonnements et les positionnements actuels sont les mêmes qu'à cette époque : on observe des comportements similaires ainsi que les mêmes mécanismes en économie, qui sont cycliques : la montée des fascismes, la question de la captation des richesses par une minorité, l'individualisme, la haine de l'autre... Certes, l'histoire ne repasse pas les plats, mais quand même...

FICHE 2

LE PROGRAMME NATIONAL DU CONSEIL DE LA RESISTANCE LES JOURS HEUREUX

.....



Jean Moulin

■ Le 27 mai 1943, Jean Moulin réunit pour la première fois le Conseil national de la Résistance, remplissant ainsi la mission confiée par le Général de Gaulle. Composé de 16 membres, ce comité a pour but d'unir, en vue de préparer la Libération et la reconstruction de la France, les mouvements qui ont incarné la Résistance à l'Allemagne nazie et au Régime de Vichy et les partis et syndicats de la 3^{ème} République.

Dans la clandestinité, le fonctionnement du CNR n'est pas simple. Il doit définir des orientations et prendre d'importantes décisions tout en rencontrant des difficultés pour se réunir.

De plus, Jean Moulin est arrêté et torturé à mort. Sa disparition est un coup dur pour le CNR. Toutefois, après un flottement les travaux se poursuivent.

Le programme est adopté le 15 mars 1944 et prend un nom emblématique : « les jours heureux ». Il est fondé comme l'affirme son préambule sur l'idée que « la France retrouvera son équilibre moral et social et redonnera au monde l'image de sa grandeur et la preuve de son unité ».

Il comporte deux volets : un plan d'action immédiate préparant l'insurrection nationale que le CNR appelle de ses vœux. Le second volet expose des mesures à appliquer dès la libération du territoire, dont le rétablissement du suffrage universel et des libertés fondamentales. Sur le plan économique, il annonce les nationalisations et les planifications qui permettront la reconstruction du pays de 1945 à 1975. Sur le plan social, il prévoit la création de la sécurité sociale et des avancées décisives des droits des travailleurs et proclame la nécessaire solidarité à l'égard des plus démunis auxquels il faut apporter sécurité et protection. Autre point et pas des moindres : il préconise le rétablissement de la liberté de la presse, séparée des pouvoirs d'argent.

Ainsi le programme du CNR inspire directement le préambule de la Constitution de 1946, repris par la Constitution de la 5^{ème} République qui énumère les grands principes politiques, économiques et sociaux.

FICHE 3

AMBROISE CROIZAT

« Mettre définitivement l'homme à l'abri du besoin, en finir avec la souffrance et les angoisses du lendemain ». Telle fut la devise d'Ambroise Croizat, ministre du Travail de 1945 à 1947, bâtisseur de la sécurité sociale et originaire de Notre Dame de Briançon en Savoie où il naît le 28 janvier 1901. Son père, Antoine, manoeuvre à l'entreprise naissante des « Carbuers Métalliques » vit alors comme un fils d'usine. 12 heures par jour pour 8 sous de l'heure. À peine le prix du pain. L'enfant grandit entre les fours et ceux qui rêvent d'espoir et de solidarité.

C'est ainsi qu'Ambroise prendra le relais du père. Installé à Lyon dès 1914, il s'engage dans l'action syndicale. Animateur des grèves de la métallurgie alpine, il adhère au Parti Communiste Français en 1920 et devient en 1927 secrétaire général de la Confédération Générale du Travail. Elu député de Paris sous le Front Populaire en 1936, il forge les grands acquis de mai, entre autres les congés payés, la semaine de 40 heures et la loi sur les conventions collectives dont il est l'auteur.

En 1939, l'orage de la seconde guerre mondiale approche. Arrêté le 7 octobre pour ses opinions communistes, il est incarcéré à la prison de la Santé. Fers aux pieds, il traverse quatorze prisons françaises avant de connaître l'incarcération au bagne de Maison Carrée à Alger. Libéré en février 1943, il est nommé par la Confédération Générale du Travail clandestine à la commission consultative du Comité Français de Libération Nationale dirigé par le Général de Gaulle. Il y exerce la présidence de la Commission du Travail. Là, entre résistants, mûrissent les rêves du Conseil National de la Résistance et les inventions sociales de la Libération. La sécurité sociale, bien sûr, dont le postulat colore le programme du CNR du 15 mars 1944 : *« Nous, combattants de l'ombre, exigeons la mise en place d'un plan complet de sécurité sociale visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence dans tous les cas où ils sont incapables de se le procurer par le travail, avec gestion par les intéressés et l'État »*. Les mots reprennent point par point l'article 21 de la déclaration des droits de l'homme de 1793 qui, pour la première fois au monde, ouvrait le droit au travail et à la santé pour tous.

À la tête d'une commission de parlementaires, de médecins, Ambroise dessine dès l'été 1943 les premières moutures de ce qui allait devenir la Sécurité sociale. C'est ce travail collectif, mûri par deux années de réflexion, avec l'aide des services de François Billoux, ministre de la santé et de Pierre Laroque, haut fonctionnaire spécialiste des questions sociales, qui va aboutir à l'ordonnance d'octobre 1945, instituant la Sécurité sociale.

Un immense chantier commence le 13 novembre 1945 quand Ambroise Croizat est nommé au Ministère du Travail. 138 caisses de Sécurité sociale sont édifiées en six mois sous sa maîtrise d'œuvre et gérées par un peuple anonyme après le travail ou sur le temps des congés, *« pour en terminer, selon les mots du ministre, avec l'indignité des vies et les souffrances de l'enfance »*.



Ambroise Croizat

Quatre grands principes, fondements même de l'identité sociale française, feront la charpente de l'institution.

■ **L'Unicité** : tous « les risques sociaux » (maladie, maternité, vieillesse, accidents du travail...) sont regroupés dans une seule caisse.

■ **La solidarité** : un système de répartition entre actifs et non actifs, financé par les richesses créées dans l'entreprise, est la pierre angulaire de l'édifice.

■ **L'Universalité**, sous tendue par l'idée de soigner toute la population et de suivre « dans sa santé, l'individu de sa naissance à son décès ».

■ **La Démocratie**, c'est-à-dire la volonté de confier la gestion de l'institution aux bénéficiaires eux-mêmes.

Deux années à bâtir ce qui fera l'exception française. Pierre Laroque déclarait en 1947 : « *En quelques mois et malgré les oppositions, a été bâtie cette énorme structure [...] Il faut dire l'appui irremplaçable d'Ambroise Croizat. C'est son entière confiance manifestée aux hommes de terrain qui est à l'origine d'un succès aussi rapide.* » Rappelons aussi combien le rapport de force de la Libération permit la naissance de celle que l'on va désormais appeler « la sécu » : un parti communiste à 26 % des voix, 5 millions d'adhérents à la CGT, une classe ouvrière grandie par sa lutte dans la résistance, un patronat déconsidéré par sa collaboration avec l'ennemi nazi.

Mais là ne s'arrête pas l'héritage de celui que l'on appelle déjà le « Ministre des travailleurs ». Il laisse à l'agenda du siècle ses plus belles conquêtes : la généralisation des retraites, un système de prestations familiales unique au monde, les comités d'entreprise, la formation professionnelle, la médecine du travail, le statut des mineurs, des électriciens et gaziers, la prévention dans l'entreprise et la reconnaissance des maladies professionnelles, de multiples ajouts de dignité au Code du Travail, la caisse d'intempérie du bâtiment, la loi sur les heures supplémentaires ...etc.

En 1950, alors que la maladie le ronge, ses derniers mots à l'Assemblée nationale sont encore pour la Sécurité sociale : « *Jamais nous ne tolérerons que soit mis en péril un seul des avantages de la Sécurité sociale. Nous défendrons à en mourir et avec la dernière énergie cette loi humaine et de progrès.* ». Un cri pour que la Sécurité sociale ne soit pas une coquille vide livrée au privé, mais reste ce qu'il a toujours voulu qu'elle soit : un lieu de solidarité, un rempart contre le rejet, la souffrance et l'exclusion.

Ambroise Croizat meurt à Paris le 10 février 1951. Ils étaient un million pour l'accompagner au Père Lachaise : le peuple de France, « *celui qu'il avait aimé et à qui il avait donné le goût de la dignité* » écrivait Jean-Pierre Chabrol.

Michel ETIEVENT, Historien

Biographe d'AMBROISE CROIZAT

Auteur de « Ambroise Croizat ou l'invention sociale » Ed. Gap

FICHE 4

LA PROTECTION SOCIALE DE LA LIBÉRATION À AUJOURD'HUI

Pour comprendre les défis auxquels est confrontée la protection sociale aujourd'hui, il faut tout d'abord revenir sur son histoire. Le système mis en place à l'issue de la seconde guerre mondiale en 1945 assure contre quatre grands « risques » sociaux : santé (maladie, maternité, invalidité, décès...), accidents du travail et maladies professionnelles, vieillesse (retraite), famille (allocations familiales, handicap, logement...). À ces quatre risques s'est ajouté l'emploi (assurance-chômage créée en décembre 1958).

Ce système est mis en œuvre selon une logique d'assurance-sociale de type « bismarckien » : la protection bénéficie aux travailleurs et elle est cofinancée par les salariés en activité et les employeurs via des cotisations salariales et patronales, assises sur les revenus. La protection sociale française se différencie ainsi des systèmes dits « beveridgiens » qui assurent des droits sociaux universels (à tous les résidents sur le territoire national) financés par l'impôt, et aux systèmes libéraux donnant une large place aux assurances privées.

■ Le plein-emploi au cœur de la protection sociale

Mais on ne peut réduire la description du système mis en place à la Libération à la seule description des différents « risques » sociaux pris en charge. En fait, ce système est un élément d'une politique économique et sociale plus vaste qui associe une vision économique d'inspiration keynésienne à une vision politique social-démocrate. La priorité est donnée, dans la conduite de la politique économique, à la recherche du plein-emploi. Le droit au travail est inscrit dans le préambule de la Constitution de 1946. L'État investit dans l'éducation de manière à fournir à l'économie la main d'œuvre dans elle a besoin et permettre l'employabilité de tous.

La réduction des inégalités ne résulte donc que secondairement des solidarités introduites par la protection sociale. Elle tient d'abord à la situation de plein-emploi, qui permet à toute personne en âge de travailler d'accéder à un revenu. Ce revenu est garanti par un ensemble de dispositifs qui viennent encadrer le fonctionnement du marché du travail : salaire minimum interprofessionnel, négociations collectives assurant une redistribution des gains de productivité.

Dans ce contexte, la sécurité sociale a d'abord pour fonction d'assurer un revenu de remplacement aux salariés qui, en raison de leur âge ou de leur état de santé ne sont plus à même de travailler. Au-delà, la protection sociale n'est pas seulement une politique sociale qui coûte. Elle joue également un rôle de stabilisateur économique : indemnités journalières et pensions de retraite continuent d'être versées dans les phases de ralentissement économique, ce qui maintient le niveau de la demande globale.

■ Universalité et choc du chômage de masse

La protection sociale va progressivement devenir universelle grâce à une extension progressive des droits au reste de la famille (les « *ayants droit* ») et à l'extension continue du salariat engendré par le développement économique : 50 % de la population active est salariée en 1945, 90 % aujourd'hui. Des régimes spécifiques sont parallèlement développés en faveur des non-salariés (agriculteurs, indépendants, professions libérales...). La généralisation de régimes d'assurances sociales obligatoires et leur extension (ex : retraites complémentaires) permet d'assurer une protection sociale efficace à la quasi-totalité de la population. Tout n'est pas rose cependant : nombre de personnes âgées vivent dans la misère durant les « *trente glorieuses* » faute d'avoir suffisamment cotisé pour bénéficier de pensions de retraite par répartition décentes. L'accès aux soins demeure alors très inégal.

C'est précisément au moment où le système est en voie de généralisation et de démocratisation qu'il entre en crise, avec la montée du chômage de masse qui frappe le pays avec les années 1970 et la montée de l'emploi précaire (CDD, temps partiel contraints) qui provoque une progression du nombre de travailleurs pauvres. Les priorités de la politique économique changent : la quête du plein-emploi s'efface derrière une régulation plus libérale du marché du travail, qui va de pair avec un souci de réduire l'inflation au nom de la compétitivité, dans un contexte de concurrence accrue entraîné par le ralentissement de la croissance et la mondialisation des échanges. La protection sociale est désormais considérée comme un coût, accusée de peser sur la compétitivité des entreprises et d'être ainsi pour partie responsable du chômage.



Ces critiques n'auraient cependant pas eu la même portée si les dépenses de protection sociale n'avaient pas continué à augmenter et, avec elles, les prélèvements obligatoires nécessaires à leur financement. Les dépenses de protection sociale, qui ne représentaient que 17 % du Produit Intérieur Brut (valeur totale de la production de richesse sur le territoire) en 1974, vont atteindre 26,5 % dès 1981 et près de 32 % aujourd'hui. D'où cette situation paradoxale : jamais nous n'avons consacré autant de moyens à la protection sociale sans pour autant réussir à éradiquer la pauvreté et l'insécurité sociale engendrées par le chômage de masse.

La progression des dépenses de protection sociale s'explique pour partie par le ralentissement de la croissance et la montée du chômage qui provoquent une moindre progression des recettes et entraînent des dépenses nouvelles. Mais elle s'explique surtout par l'accès à l'âge de la retraite de générations ayant cotisé de quoi bénéficier d'une retraite à taux plein dans un contexte d'allongement de la durée de la vie et la montée continue des dépenses de soins. Parallèlement, contrairement aux idées reçues, la prise en charge des soins par la Sécurité sociale a fortement progressé (de 51% en 1950 à 75.7% en 2012).

■ Les exclus en partie laissés pour compte

En revanche, la part des dépenses de protection sociale allouées à la prise en charge de la pauvreté et de la précarité est demeurée limitée. On s'est contenté de développer des politiques d'assistance pour assurer des revenus modestes aux personnes ne pouvant accéder à l'emploi et exclues du champ de l'assurance-chômage : allocation de solidarité spécifique (1984), revenu minimum d'insertion (1988) et devenu revenu de solidarité active socle en 2009.

De fait, le système s'avère incapable d'éradiquer la pauvreté : on compte 4,9 millions de pauvres en France en 2013 contre 3,7 en 2002. En revanche, il remplit plutôt bien ses missions historiques : assurer un niveau de vie décent aux retraités et un accès aux soins à tous. Sur ce point, un pas vers l'universalité a été franchi avec l'instauration en 1999 pour tous les résidents en France de la couverture maladie universelle devenue Protection universelle maladie PUMA. En outre, si certaines réformes ont réduit les protections offertes, d'autres enfin les ont étendues à d'autres risques, à commencer par la dépendance en cas de vieillesse via l'allocation personnalisée d'autonomie en 2001.

En parallèle, le mode de financement de la protection sociale a également évolué avec la création de la Contribution sociale généralisée (CSG) en 1990, assise sur l'ensemble des revenus, salaires, pensions et revenus du patrimoine.

Au final, la protection sociale française a gagné en universalité, tout en empilant les couches institutionnelles. Les régimes de base, nés à la Libération, sont toujours là, mais encadrés par des régimes d'État, dits de solidarité, au bénéfice des plus pauvres. A cela s'ajoutent des régimes complémentaires de retraite gérés paritairement, qui jouent un rôle majeur pour les cadres, et des assurances complémentaires-santé (proposées par les mutuelles, les instituts de prévoyance paritaires ou les assureurs privés) qui prennent en charge une part croissante des dépenses. Enfin, les plus aisés recourent de plus en plus aux assurances privées, sur une base individuelle et volontaire, afin de compléter leur protection (ex : assurance-vie).

■ Assurer l'égalité des possibles à tous

On a vu plus haut que le plein-emploi était au cœur du système mis en place en 1945. De fait, l'installation dans la durée d'un régime de chômage de masse est venue déstabiliser la protection sociale. Face à la montée du chômage, de multiples politiques ont été mises en œuvre (emplois aidés dans les administrations et associations, réduction du temps de travail...). Mais l'essentiel a consisté à diminuer les coûts salariaux en diminuant les cotisations sociales employeurs sur les bas salaires, avec des résultats pour le moins mitigés. Face aux exclus, le discours gouvernemental hésite entre une approche compassionnelle (revenu de solidarité accordé aux victimes du chômage de masse), et une approche plus incitative-punitive (le chômeur de longue durée serait un assisté qui s'enferme voire se plaint dans sa situation qu'il faut donc, soit aider à s'autonomiser, soit punir). D'où des mesures d'incitation à la reprise d'emploi et de réduction de la pauvreté salariale – comme la prime d'activité qui est venue remplacer le RSA et la prime pour l'emploi en 2016 -, ou la tentation répétée d'instaurer des mesures de *workfare* (obligation d'activité en contrepartie des aides).

Quant aux politiques de nature à réduire les inégalités à la source, en matière d'éducation, de formation ou de logement, une des priorités serait d'investir dans la petite enfance et l'école pour donner à tous les moyens de réussir. Mais il faut aussi améliorer l'accès au logement, élément-clé des conditions de vie des familles. Au-delà, dans un contexte marqué par une plus grande instabilité économique, le développement de droits attachés à la personne et non à l'emploi, mais financés collectivement, est un enjeu fort. Sachant qu'au final, l'objectif demeure le même : « *mettre définitivement l'homme à l'abri du besoin, en finir avec la souffrance et les angoisses du lendemain* » comme le souhaitait un des bâtisseurs de la sécurité sociale, Ambroise Croizat, en 1945.

Philippe Frémeaux, éditorialiste à *Alternatives Économiques*

FICHE 5

ÉCRIRE L'HISTOIRE POPULAIRE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

.....



Bernard Friot

L'histoire convenue de la sécurité sociale tient en deux propositions essentielles :

1. Elle est née en 1945 dans des circonstances exceptionnelles : patronat déconsidéré pour collaboration, unanimité des partis pour la mise en œuvre du programme du Conseil national de la résistance, puissance de la CGT et du parti communiste ;
2. Elle modifie le partage du produit intérieur brut du travail pour assurer solidarité et justice sociale à un moment où le capitalisme fordiste a besoin que les classes populaires disposent d'un pouvoir d'achat suffisant pour écouler la production de masse.

Ainsi alors que la mémoire populaire fait état d'une conquête du mouvement ouvrier, le discours savant parle au contraire d'une institution à la fois consensuelle et nécessaire au capitalisme de l'époque. Cela correspond au besoin, pour la classe dirigeante, d'imposer un récit de l'histoire selon lequel aucun acteur n'est en mesure d'imposer une alternative à son pouvoir. Selon ce récit, elle a le monopole sur la production et toute concession faite aux classes populaires est présentée comme nécessaire au maintien de ce pouvoir.

En analysant les prétendues conquêtes des travailleurs comme des nécessités pour le capital, l'histoire officielle pose la bourgeoisie comme la seule classe consciente de ses intérêts et en mesure de les faire prévaloir, et ne laisse aux travailleurs organisés que la possibilité d'imposer, dans les circonstances éphémères d'un rapport de forces favorable, une meilleure répartition de la valeur dont la bourgeoisie conserve le monopole de la production. Notons qu'une telle histoire, qui conforte le pouvoir de la bourgeoisie, peut être écrite par des chercheurs critiques du capitalisme mais fascinés par sa domination.

Or, les deux propositions de l'histoire convenue de 1945 sont contestables.

1. Ce qui est créé en 1945, ce n'est pas la sécurité sociale dans les circonstances favorables de la Libération, c'est le régime général dans une lutte de classes acharnée

■ En 1945, il ne s'agit en aucun cas d'une naissance de la sécurité sociale. La sécurité sociale existe bien sûr avant et présente un fouillis institutionnel très abondant. Les patrons gèrent les allocations familiales, des caisses paritaires gèrent en majorité les assurances sociales obligatoires en matières de santé et de vieillesse, les assurances gèrent les accidents du travail et les régimes d'entreprise des cadres, les mutuelles ou les entreprises gèrent les régimes spéciaux (mines, SnCF, fonctionnaires). Les taux varient d'une entreprise ou d'une branche à l'autre. Il n'y a rien dans toute cette sécurité sociale qui puisse mettre en cause le pouvoir patronal sur la production.

Ce que vont faire les révolutionnaires de 1945, c'est commencer à transformer ce fouillis largement patronal en un régime général : caisse unique pour l'ensemble famille, santé, vieillesse, accidents du travail et maladies professionnelles, financée par un taux unique interprofessionnel de cotisation et gérée par les travailleurs eux-mêmes. Un tel régime est révolutionnaire : il constitue un salariat unifié, il ôte l'initiative au patronat, il permet à la classe ouvrière de se construire en gérant une part notable de la valeur (le tiers de la masse salariale dès 1945) afin de l'affecter à une autre pratique du travail, sans employeurs, sans actionnaires et sans prêteurs, qu'il s'agisse de la production de santé, de celle des parents ou de celle des retraités.

Dès 1944, quand se discutent les ordonnances d'octobre 1945, une telle capacité révolutionnaire fait l'objet d'un refus déterminé des gaullistes, de la SFIO, du MRP, bref des partis de gouvernement qui ne concéderont aux communistes, malgré leur victoire électorale de l'automne 1945, que quelques strapontins dont ils seront éjectés par Léon Blum dès décembre 1946. À l'intérieur de la CGT, les fédérations animées par les socialistes, qui préparent la scission de 1947 pour fonder Force Ouvrière, luttent contre la mise en place du régime général, à laquelle la CFTC refuse de contribuer. Le patronat, loin d'être déconsidéré, est puissamment soutenu par les ministres non communistes qui font respecter l'interdiction de négocier les salaires pratiquée depuis 1938 et s'opposent à toute hausse alors que la pénurie sciemment organisée par le même patronat conduit à la hausse des prix : tout ce beau monde attend de la chute du pouvoir d'achat populaire un retournement des ouvriers contre les communistes et la CGT.

Dans ce climat très hostile, Ambroise Croizat, alors ministre du travail communiste, assisté par un haut fonctionnaire Pierre Laroque, réussit pourtant à lancer le régime général de sécurité sociale. Sous leurs directives, les militants de la CGT, en seulement quelques mois, mettent en place les caisses sur tout le territoire français en 1946.

Or, le nom d'Ambroise Croizat a été évincé de l'histoire, et c'est souvent qu'on attribue la paternité du régime général de la sécurité sociale à de Gaulle, qui y était pourtant défavorable. La classe dirigeante vole ainsi l'Histoire populaire.

À l'enterrement d'Ambroise Croizat, un million de personnes se déplacèrent pour lui rendre hommage, et si le peuple de Paris était là, c'est qu'eux n'avaient pas oublié le rôle du mouvement ouvrier dans la création d'une institution révolutionnaire. L'écriture de l'histoire est, elle aussi, objet de lutte de classes.

2. Les conquêtes de 1945 ne modifient pas le partage de la valeur mais sa production

■ C'est parce qu'elles adoptent l'histoire officielle d'une simple modification du partage de la valeur que les organisations qui ont porté les conquêtes de 1945 sont réduites à l'impuissance dans leur lutte contre les réformes qui les mettent en cause. Prenons l'exemple de la réforme des retraites initiée par le *Livre Blanc de Rocard* en 1991, qui énonce toutes les mesures qui seront prises ensuite par les gouvernements successifs.

Quelle est la situation des pensions avant la réforme, au début des années 1990, pour les salariés nés en 1930 prenant leur retraite ? En moyenne, pour une carrière complète, leur première pension nette est de 84% de leur dernier salaire net, dans une fourchette allant de 100% pour un dernier salaire au Smic à 60% pour un dernier salaire supérieur à 3000 euros par mois. On voit que la bataille constante de la CGT pour une pension remplaçant le salaire à hauteur de 75% du brut (soit 100% du net) pour une carrière complète de 150 trimestres validés dès lors qu'un salaire de 200 heures de Smic a été perçu, est en voie de réalisation. Progressivement s'est donc construit un droit au salaire à vie à 60 ans pour des personnes ayant eu au moins l'équivalent d'un mi-temps pendant 37,5 ans. Or une telle conquête est révolutionnaire. Pourquoi ?

La révolution consiste à changer le mode de production : la bourgeoisie a été une classe révolutionnaire en remplaçant le mode de production féodal par le mode de production capitaliste. Le serf a été remplacé par le travailleur libre et se sont imposées, contre les institutions aristocratiques, les institutions bourgeoises de l'économie : la propriété lucrative, le salaire du marché du travail, le crédit pour financer l'investissement. Pour la bourgeoisie, travailler, c'est aller sur le marché du travail comme demandeur d'emploi et produire des marchandises capitalistes dont la vente va être l'occasion d'une mise en valeur du capital des propriétaires de l'outil de travail. Seules les activités menées dans ce cadre sont considérées comme du travail productif de valeur économique. Dans une telle définition de la valeur, les fonctionnaires, les soignants, les parents, les retraités, les chômeurs ne travaillent pas : ils dépensent une partie de la valeur, qui leur est affectée par des impôts et des cotisations qualifiés de « redistributifs » au nom de la justice sociale.

Or, la conquête de la pension comme salaire à vie subvertit cette pratique capitaliste de la valeur. Elle est un début de changement de ce qui est considéré comme travail productif de valeur : pour avoir un salaire, ce qui signifie que l'on produit de la valeur économique, il n'est plus nécessaire, à partir d'un certain âge, de passer par le marché du travail ou par celui des produits, et donc de se soumettre à des marchés sur lesquels le travailleur n'a pas prise. Le travail n'est plus identifié à l'emploi, les retraités produisent de la valeur sans employeurs, sans actionnaires et sans prêteurs. Et ils ne sont pas tout seuls : c'est aussi le cas des fonctionnaires et des soignants. La bourgeoisie commence à perdre la main sur la production de valeur, ce qui est le cœur de tout processus révolutionnaire.

L'obsession des réformateurs est donc d'en finir avec la pension de retraite comme salaire à vie. Les principales mesures prises visent à calculer les pensions non plus en fonction du meilleur salaire mais de la somme des cotisations versées durant toute la carrière, et à indexer l'évolution des pensions sur les prix à la consommation et non sur les salaires. Il s'agit d'imposer une pension en contrepartie des cotisations passées. Or le « j'ai cotisé, j'ai droit » est à l'opposé du salaire à vie. Il repose sur l'emploi comme seul productif de valeur : hors de l'emploi, je suis improductif, je n'ai pas droit au salaire mais à du revenu différé correspondant à une partie de mon salaire que je n'ai pas consommée quand j'étais productif. Une telle pension ne change rien à la définition du travail et laisse intacte la pratique capitaliste de la valeur.

La seule réponse à la réforme, c'est évidemment d'étendre encore davantage le nombre de travailleurs ayant un salaire à vie en assumant explicitement le caractère révolutionnaire des conquêtes de 1945. Mais les opposants à la réforme ne l'ont pas fait, ils se sont battus au nom du pouvoir d'achat des retraités, de la réduction du temps d'emploi et d'un meilleur partage de la valeur capitaliste. En adhérant au discours dominant qui nie le caractère révolutionnaire de l'histoire populaire et fait de la sécurité sociale une affaire de répartition de la valeur, ils se sont épuisés dans une mobilisation défensive qui, bien que très puissante en 2003 et 2010, a été défaite. Se vérifie là encore combien l'écriture de l'histoire est enjeu de lutte de classes, non seulement pour l'établissement des faits, comme nous l'avons vu en première partie, mais comme nous venons de le voir, pour leur interprétation.

Bernard Friot, professeur émérite à l'université Paris Ouest Nanterre.

FICHE 6

LE DOCUMENTAIRE : MODES ET TECHNIQUES DE FABRICATION



Tournage à Lyon

► PRÉSENTATION

Le documentaire est un film à caractère informatif et sérieux, visant à faire connaître au spectateur une réalité. Contrairement au reportage, qui se veut neutre par rapport aux événements et propos qu'il met en lumière, le documentaire est l'œuvre d'un créateur qui y exprime sa subjectivité. Il laisse transparaître son point de vue dans la manière singulière avec laquelle il aborde son sujet et déjoue la neutralité par différentes techniques (choix du texte de la voix off, choix des images coupées, choix de la longueur des plans, choix de la musique ajoutée...etc.)

► DIFFÉRENCE AVEC LA FICTION

Comme l'écrit Francois Niney, « *En fiction le monde est dans le cadre, en documentaire le cadre est dans le monde* ». Dans la fiction, les événements sont imaginés (même lorsqu'ils s'inspirent du réel) et sont rejoués par des acteurs mis en scènes et incarnant des personnages. Dans le documentaire, l'auteur filme des événements et des protagonistes en train de vivre un événement réel, de s'exprimer à son sujet ou de le reconstituer. Dans le documentaire, contrairement à la fiction, les images (même lorsqu'elles ne sont pas prises sur le vif mais recrées par des techniques diverses empruntées à la fiction ou à l'animation) sont des preuves de la réalité.

► LES MODES DU DOCUMENTAIRE

Une grande variété de styles existe dans le documentaire dont les conventions varient selon le rapport entre l'auteur, les personnages, et les spectateurs, la place donnée à la forme artistique, à la défense d'une thèse ou à l'expression d'une sensibilité personnelle. Pour décrire ces différents styles, Bill Nichols distingue six modes du documentaire dont il définit à chaque fois les caractéristiques et pointe les limites.

■ Dans le **documentaire d'observation**, il n'y a pas d'interaction entre le réalisateur et les personnages. Il ne s'adresse jamais directement à eux devant la caméra. Le spectateur assiste aux faits et gestes des protagonistes sans intermédiaire, comme s'il était présent lui-même, sans pouvoir interagir ni interrompre ce qui se déroule sous ses yeux. C'est à lui ensuite de tirer des conclusions de ce qu'il voit et ressent.

Les personnages deviennent familiers, le spectateur se sent immergé comme dans la fiction, et peut être frappé par la réalité montrée d'autant plus fortement qu'il n'y a pas d'intermédiaire. Ce mode de documentaire a cependant des limites en ce qu'il peut induire de fausses interprétations sur la réalité en ne donnant pas les éléments de contexte et peut poser des problèmes éthiques lorsque le réalisateur filme sans intervenir des situations absolument tragiques.

■ Dans le **mode poétique**, comme dans le mode d'observation, il n'y a pas d'adresse directe entre l'auteur, ses personnages et le spectateur et les protagonistes sont saisis dans leur comportement habituel. En revanche, les images sont choisies pour leur atmosphère, leur tonalité, leurs données affectives et elles sont assemblées dans un souci principalement esthétique, rythmique, musical. Le documentaire poétique est très expressif tout en demeurant le plus souvent indéfini dans la vision du monde qu'il veut transmettre et laisse une grande liberté d'interprétation au spectateur.

Ce mode permet de saisir la réalité dans ses multiples facettes et ses subtilités tout en apportant un plaisir formel au spectateur. En revanche, lorsqu'il est poussé à l'extrême : il peut devenir purement abstrait et incapable d'atteindre son spectateur en quête d'informations, de sens et d'émotions.

■ Dans le **mode réflexif**, le documentariste parle de son propre travail : la recherche de son sujet, des témoins, et de la construction de sa réflexion. En même temps qu'est traitée une thématique sociologique, historique ou autre, est traitée la question de la fabrication du film. L'auteur est un personnage du film à part entière, il le ponctue par sa voix et sa présence à l'image et en tisse le fil rouge.

Ce mode permet au spectateur de comprendre qu'un auteur utilise divers artifices pour élaborer une enquête, un discours et pour donner à voir la réalité, propre de toute démarche artistique. Le risque dans ce mode est de perdre de vue les questions authentiques et importantes au profit d'un discours sur le travail documentaire.

■ Dans le **mode participatif**, le cinéaste entretient des relations intenses avec les personnages qu'il filme et à qui il s'adresse ouvertement devant la caméra régulièrement. Leurs discussions peuvent prendre la forme d'interviews, de débats mais aussi de moments de tendresse, de complicité ou de conflit ouvert.

Ce mode permet de rentrer plus profondément dans l'intimité des protagonistes et dans leurs pensées profondes au risque de leur accorder une confiance excessive sur la présentation d'un sujet plus large. On peut aussi parfois avoir le sentiment que le documentariste a trahi la relation qui le liait aux témoins en dévoilant au monde d'une manière plus ou moins avantageuse leurs confidences et leurs traits de caractère.

■ Dans le **mode performatif**, l'auteur se met en scène de manière plus physique et moins théorique que dans le mode réflexif. Le spectateur le suit dans son enquête, véritable parcours d'obstacle dont il triomphe à force de ruse et d'audace.

Ce mode a généralement l'avantage d'être haletant et de faire en même temps la démonstration d'une thèse (souvent la dénonciation d'un phénomène) avec clarté et détermination. Néanmoins, la démarche peut manquer d'objectivité et se teinter d'une certaine coquetterie, voire de narcissisme.

■ Dans le **mode exposé**, l'auteur entretient une relation très didactique avec le spectateur à travers une voix off, des intertitres, des graphiques-preuves. Cette voix a un pouvoir hégémonique sur le film, c'est aussi elle qui interroge les témoins tenus de faire une déclaration comme dans un tribunal.

Ce mode est le plus informatif et démocratique de tous en ce qu'il donne tous les éléments par l'image, les témoignages, les chiffres et les explications orales pour comprendre une époque, une problématique, quelles que soient les connaissances préalables du spectateur. En revanche, il impose le point de vue du cinéaste comme une vérité absolue sur le monde qu'il faut savoir mettre en perspective avec d'autres sources d'information.

► LES ÉTAPES DE CONCEPTION D'UN DOCUMENTAIRE

1. Définition du sujet : historique, scientifique, fait socioculturel... ; l'auteur doit choisir un sujet qui le touche, le passionne et qui pose une problématique susceptible d'intéresser le public.

2. Étape d'investigation et de documentation sur le sujet pour que l'auteur affine sa thèse et son propos.

3. Inventaire des documents trouvés à classer par catégorie (photos, films d'archives, graphiques, articles...)

4. Recherche et inventaire des témoins disponibles avec qui il faut entamer une discussion en amont du tournage et signer un contrat quant à la manière dont ils seront filmés.

5. Choix du contenu à aborder en priorité (des aspects du sujet devront être écartés) et de l'angle d'attaque (manière de présenter le sujet pour défendre un certain point de vue). Elaboration de la trame du documentaire et de ses différentes parties.

6. Étape d'écriture du documentaire, équivalent du scénario dans la fiction. C'est là que sont définies les différentes scènes, leur emplacement, le texte de la voix off, l'ajout de documents visuels ou de sons.

7. Tournage sur site : prise de vue en situation des protagonistes ou reconstitution sur un plateau de scènes réelles.

8. Postproduction : Montage image (tri et assemblage pour faire sens, transmettre l'émotion et convaincre) ; post-

synchronisation (enregistrement de la voix off, de bruitages) ; montage son (assemblage des éléments sonores du film en harmonie avec le contexte visuel), mixage (finalisation de la bande-son du film en harmonisant les différentes pistes sonores) et étalonnage (dosage de la luminosité et de la colorimétrie des images).

► TROIS POINTS CLÉS DE LA TECHNIQUE DOCUMENTAIRE

■ **Les témoins à l'image** : le cinéaste peut filmer ses témoins dans différentes conditions selon le degré d'objectivité qu'il recherche et ce qu'il veut leur faire dire. Dans certains cas, il recherche la spontanéité et la vérité brute et part, caméra à la main, interroger ou observer des personnes prises sur le vif au milieu de leur quotidien ou lors d'un moment clé de leur vie. Dans d'autres cas, il cherche à obtenir un témoignage précis et fait poser les personnes devant la caméra après avoir écrit l'interview et les y avoir préparées. Le documentaire peut aussi comprendre des scènes rejouées par les personnages d'après un scénario basé sur leurs témoignages préliminaires. Ils font alors le même travail que des acteurs, mais jouent leur propre vie telle qu'ils l'ont racontée.

Le filmé, le filmeur et le spectateur forment ainsi un triangle relié par une caméra qui peut soit se faire oublier et faire semblant que les choses se livrent d'elles-mêmes, soit être très active pour marquer son point de vue sur les choses au point parfois d'incarner l'un des personnages du film.

■ **Le commentaire** : le cinéaste peut utiliser une voix off qui dominera tout le discours du film mais il peut également s'en passer totalement. Dans ce cas, les images s'expriment d'elles-mêmes, la bande-son (notamment musicale) peut servir à sous-entendre des sentiments, mais le spectateur est globalement libre de son interprétation et du lien qu'il fait entre les événements. Lorsque le commentaire est utilisé, il peut anticiper les images de sorte que le spectateur reçoit une information par la voix puis la cerne par l'image qui suit. Cette forme de narration prépare la compréhension du propos. La plupart du temps, la voix off surplombe les images qui l'illustrent : il y a redondance entre les deux, ce qui permet de bien saisir et mémoriser l'information transmise. Enfin, dans certains cas, les images précèdent la voix off qui les remet dans leur contexte et les explique, donnant un effet de suspense puis de résolution.

■ **Les archives** : le documentariste n'utilise pas toujours que des images qu'il a filmées lui-même mais réutilise souvent des images prises par d'autres dans d'autres contextes à une époque lointaine ou contemporaine. L'image d'archive prise dans un nouveau montage et dans un nouveau discours narratif sera regardée et comprise différemment par rapport à son contexte de projection d'origine. Ce phénomène a lieu soit parce que l'on a du recul par rapport à l'époque d'origine de l'image (notamment en termes de connaissances ou de valeurs), soit parce que les autres images qui la précèdent ou la suivent ainsi que les commentaires de la voix off lui donnent un éclairage différent. Souvent l'archive sert à reconvoquer le passé, elle est utilisée comme une preuve de ce qu'énonce le commentaire, comme un témoignage. C'est le cas dans les documentaires du mode « exposé ». Dans d'autres cas, l'archive sert davantage à restituer une atmosphère particulière et l'état d'esprit dans lequel elle a vu le jour : c'est-à-dire qu'on s'intéresse plus à ceux qui l'ont filmée qu'à ceux qui apparaissent sur l'image.



Tournage avec Gilles Perret et Jofred Fregonara

FICHE 7

EXERCICES

1. Définir avec les élèves à quel mode documentaire appartient « La Sociale » (cf fiche sur les modes et techniques du documentaire) et quelles sont les caractéristiques qui le font rentrer dans ce mode en analysant :

- Le point de vue de l'auteur et ses manifestations (voix off, adresse directe aux témoins, choix musicaux)
- Choix des témoins (temps de parole donné à chaque camp, témoin préparé ou surpris, espace donné à des temps affectifs pour certains personnages et pas d'autres)
- Le choix des plans (interviews en gros plans, ou images d'archives-preuves, le rôle des décors où l'on revient avec nostalgie)
- Le montage image (succession chronologique des événements, correspondance entre voix off, images d'archives et témoignages pour insister sur un propos, montage son avec le choix musical pour donner à ressentir une idée, plans de coupe).

En analysant ces différents points, les élèves retrouveront toutes les caractéristiques du mode « Exposé ».

2. Pour aller plus loin dans l'analyse cinématographique, discuter des séquences particulières suivantes pour leur contenu et la technique utilisée :

■ **Séquence de l'angle d'attaque (4:43 à 6:51)**



Michel Etievent

- Retrouver comment le sujet du film est exposé : thèse (le rôle essentiel de la sécurité sociale et la présentation de son fondateur), arguments (ce qu'implique une vie sans protection sociale pour en comprendre l'importance) puis exemple (le paysan qui a dû vendre ses vaches).
- Étudiez le style du discours à la fois clair et littéraire, destiné à transmettre à la fois des informations et à emporter l'adhésion.
- Observer la forme de l'interview avec l'historien au premier plan et l'usine métallurgique en arrière plan. Étudier le rôle symbolique de ce décor et

de la musique qui l'accompagne (portée historique du lieu où la famille d'Ambroise Croizat a travaillé, mais aussi symbole du travail ouvrier difficile et anonyme avec l'homme masqué, le bruit et les flammes, puis le piano sur les étincelles pour donner à ressentir le combat et l'espoir.)

■ **Séquence d'information (30:23 à 33:35)**



Ouvriers sur chantier

- Retrouver comment est exposée de manière très pédagogique la mise en place de la sécurité sociale :
- Via le montage d'archives (le son et les images d'Ambroise Croizat et des affiches de la sécurité sociale ne correspondent pas dans leur contexte originel, elles sont assemblées ici pour produire l'information la plus riche possible).

• Via la succession de témoignages attestant et précisant le rôle de la CGT dans cette mise en place (le militant CGT qui y était, l'universitaire spécialiste de cette histoire interviewé dans le musée de la sécurité sociale, un troisième spécialiste réaffirmant le rôle du mouvement ouvrier, puis retour sur les anecdotes du militant qui illustrent l'engagement de ses confrères). Trois témoins de trois générations différentes pour bien imprimer l'information dans l'esprit du spectateur.

- Puis deux photos d'archives avec un zoom arrière pour illustrer la figure du militant ouvrier, son ardeur au travail, son courage et sa détermination

■ **Séquence d'émotion** (45:17 à 48:25)*Enterrement Ambroise Croizat*

- Retrouver comment cette séquence vient enrichir les informations factuelles sur l'histoire de la sécurité sociale par des données affectives destinées à créer de l'empathie et de l'admiration pour la figure d'Ambroise Croizat et son parti :
- Via le montage d'archives de son enterrement où les images sont combinées à une musique touchante et triste qui fait le lien avec le présent et l'interview de sa fille devant sa maison en ruines.
- Plusieurs plans de coupe sont opérés pour alterner les gros plans sur le visage ému de la fille qui raconte l'humilité de son père et la dévotion du parti aux plus démunis et les restes de la maison à l'abandon qui sert de métaphore à l'idéal communiste.

Cette séquence cherche à dénoncer et à réparer l'injustice provoquée par l'éviction du rôle d'Ambroise Croizat et du communisme dans l'histoire des principaux acquis sociaux dont nous bénéficions aujourd'hui.

■ **Séquence d'argumentation** (48:25 à 50:03)*Enfant*

- Retrouver comment cette séquence entend persuader le spectateur des bienfaits de la sécurité sociale par des données objectives (statistiques sur l'évolution des indices de développement humain en France par la spécialiste), un discours littéraire (voix off de l'historien employant des mots forts et touchants) et des outils artistiques (une musique allegro et des images d'archives illustrant au premier degré les propos optimistes : les corps qui se relèvent, les sourires des enfants...etc.)

■ **Séquence conclusive** (78: 20 à 82:45)*Étudiants*

- Retrouver comment est mise en scène la conclusion du documentaire qui revient sur le but même du film : revenir sur l'histoire de la protection sociale pour la préserver et pour transmettre le goût de l'engagement aux jeunes générations.
 - Étudier la manière dont ont été préparées et filmées les deux séquences de transmission au jeune travailleur et aux jeunes étudiants, puis le choix des phrases qui ont été gardées au montage pour insister sur l'importance de la mémoire, du système social, de l'espoir dans les futures générations.
- Observer le rôle du fondu final et de la musique qui précède l'arrivée du générique pour accompagner le spectateur dans sa réflexion et la sortie du film.

3. Pour approfondir la thématique, proposer une filmographie complémentaire pour découvrir la situation dans les pays où le modèle dominant est celui de l'assurance santé privée :

- « Un monstre à mille têtes » de Rodrigo Pla (Mexique), Memento Films distribution
 « Sicko » de Mickael Moore (Etats-Unis), TFM distribution

4. Pour poursuivre la découverte du genre documentaire, proposer des visionnements de films utilisant d'autres modes (réflexif, poétique, performatif, observation, participatif)

5. Pour impliquer directement les élèves dans la pratique, proposer d'établir une méthode d'enquête documentaire : choix du sujet, de l'angle d'attaque, des témoins.

Comment les filmer ? Où les interviewer ? Quels documents rajouter ? Quelles scènes reconstituer ? Quel texte pour la voix off ? Dans quel ordre faire la démonstration ? Intervenir ou non, s'adresser au spectateur ou pas ? Après le travail de réflexion et d'écriture, il est possible de passer à l'action en tournant et en montant le film avec un simple smartphone.

FICHE 8

PERSONNAGES

➤ LES HOMMES POLITIQUES



Ambroise Croizat

Général Charles de Gaulle

Homme d'état français né en 1890, il rejette l'armistice demandé par Pétain à l'Allemagne Nazie en 1940 et organise la résistance depuis Londres. A la libération, il dirige le pays jusqu'en 1946, avant de revenir au pouvoir en 1958 pendant la crise de la guerre d'Algérie. Il fonde alors la Vème république, régime parlementaire doté d'un pouvoir présidentiel fort, qu'il préside jusqu'en 1969. Il meurt en 1970 après avoir joué un rôle considérable dans l'histoire de la France et de l'Europe.

Paul Reynaud

Homme politique de droite modérée né en 1878, Paul Reynaud fut plusieurs fois ministre sous la III^{ème} République. En 1940, il démissionne et est remplacé par le maréchal Pétain qui signe l'armistice. Emprisonné jusqu'à la fin de la guerre, il devient député du Nord à l'Assemblée nationale de 1946 à 1962. Il meurt en 1966.

Cette année-là, il rompt avec le Général de Gaulle et soutient en 1965 la candidature de François Mitterrand. Il meurt en 1966.

Ambroise Croizat

Homme politique communiste né en 1901, ce fils d'ouvrier s'engage dans la lutte syndicale à partir de 1920. En 1936, le Front populaire accède au gouvernement et il est élu député, avant d'être emprisonné en 1939. Après avoir participé dans la clandestinité aux réflexions du Comité Français de Libération Nationale dirigé par le Général de Gaulle, il exerce les fonctions de Ministre du travail de 1945 à 1947. Dans ce cadre, il fonde la sécurité sociale, et participe à d'importantes innovations dans le domaine de la protection sociale dont nous bénéficions encore aujourd'hui, avant de mourir en 1951.

Pierre Laroque

Haut fonctionnaire français né en 1907, il s'engage dans la résistance en 1943 et est nommé Directeur général de la sécurité sociale en 1944 sous le gouvernement du Général de Gaulle. Il prend alors une part considérable dans la mise en place de la sécurité Sociale. Après avoir été Président de la caisse nationale de la sécurité sociale, il est nommé Président de la Section Sociale du Conseil d'Etat en 1964. En 1984, il reçoit la Grand-croix de la Légion d'honneur et décède en 1997.

Georges Pompidou

Homme politique gaulliste né en 1911, il est d'abord professeur de lettres, puis chargé de mission au cabinet du Général de Gaulle et directeur de la Banque Rothschild. Sous la Vème République, en 1959, il devient membre du Conseil constitutionnel puis occupe la fonction de Premier Ministre de 1962 à 1968 avant d'être élu président de la République. Son mandat s'interrompt par sa mort en 1974.

Michel Rocard

Homme politique socialiste né en 1930, il est Premier ministre de 1988 à 1991 sous la présidence de François Mitterrand puis Premier secrétaire du parti socialiste de 1993 à 1994, député européen de 1994 à 2009 et sénateur de 1995 à 1997. Il a marqué l'histoire du socialisme par ses positions décentralisatrices et anti-communistes et par l'institution du Revenu minimum d'insertion en 1988. Il meurt en 2016.

Alain Juppé

Homme politique de droite né en 1945, proche collaborateur de Jacques Chirac, il devient son adjoint à la ville de Paris en 1983 puis son premier ministre en 1995. La même année, il remporte la mairie de Bordeaux, qu'il conserve à ce jour. Après des mesures impopulaires et la dissolution de l'Assemblée nationale, son gouvernement est contraint à la démission. Il reprend des fonctions ministérielles sous Nicolas Sarkozy entre 2010 et 2012. En 2016, il présente sa candidature à la primaire de droite en vue de la présidentielle de 2017.

François Rebsamen

Homme politique né en 1951, membre du parti socialiste et proche de François Hollande, il a été ministre du travail dans le gouvernement de Manuel Valls de 2014 à 2015 et est maire de Dijon depuis 2001.

Claude Reichman

Chirurgien dentiste et homme politique ultralibéral né en 1937, il est président du mouvement pour la liberté de la protection sociale. En 2005, il fut l'un des instigateurs de la Révolution bleue, mouvement que certains classent à l'extrême droite, avant de se rapprocher du Front national. Il annula en 2007 son soutien à Jean-Marie Le Pen, ce dernier ayant affirmé que l'État avait un rôle à garder dans la Sécurité sociale.

➤ SYNDICALISTES



Philippe Martinez

Jolfred Fregonara

Ouvrier métallurgiste né en 1919, il se syndicalise à la CGT à 17 ans puis adhère successivement au Front populaire et au Parti communiste français. En 1945, dans le cadre de ses fonctions à la CGT, il organise la mise en œuvre de la caisse de sécurité sociale en Haute Savoie. Il est Chevalier de la Légion d'honneur.

Philippe Martinez

Technicien de la métallurgie né en 1961, il travaille à partir de 1982 chez Renault où il devient délégué central Confédération Générale du Travail. En 2008, il est élu secrétaire général de la fédération des travailleurs de la métallurgie de la CGT, et secrétaire général de la CGT en 2015.

Jean-Claude Mailly

Né en 1953, il commence sa carrière comme chargé d'études à la caisse nationale d'assurance maladie où il adhère à Force ouvrière. Il évolue dans les divers échelons du syndicat jusqu'à en devenir le secrétaire général en 2004.

Laurent Berger

Né en 1968, il exerce diverses fonctions dans l'éducation nationale et le milieu associatif où il adhère à la Confédération française démocratique du travail. Après avoir occupé des postes importants à la CFDT des Pays de la Loire, il devient secrétaire général du syndicat en 2012.

Denis Kessler

Économiste et dirigeant d'entreprise né en 1952, il a été Vice-président du MEDEF, syndicat patronal représentant des entreprises françaises, de 1998 à 2002. Il dirige actuellement Scor, un groupe français de réassurance.

➤ EXPERTS



Frédéric Pierru

Michel Etievent

Écrivain, historien et journaliste, il est l'auteur d'une quarantaine d'ouvrages. Il est également concepteur et maître d'œuvre de projets d'écriture collective en collaboration avec les milieux universitaire, scolaire, urbain, hospitalier, carcéral.

Frédéric Pierru

Chargé de recherche en sociologie au CNRS, il est spécialiste en sociologie de l'État et de l'action publique dans le domaine de la santé.

Colette Bec

Professeure de sociologie des politiques sociales à l'université Paris-Descartes, elle est également membre du LISE (laboratoire interdisciplinaire de sociologie économique du CNRS) depuis sa création. Elle travaille sur les questions de solidarité, responsabilité et droits de l'Homme.

Bernard Friot

Sociologue et économiste, il est professeur émérite à l'Université Paris-Ouest-Nanterre-La-Défense. Il est spécialiste des systèmes de protection sociale en France et en Europe et de la sociologie du salariat.

Anne Gervais

Docteur hépatologue à l'hôpital Bichat-Claude Bernard, elle est l'une des porte parole du Mouvement de défense de l'hôpital public créé en 2009 contre la suppression de services hospitaliers, pour réformer la tarification à l'activité et demander une Sécurité Sociale remboursant intégralement les soins.

FICHE 9

GLOSSAIRE

➤ NOTIONS D'HISTOIRE POLITIQUE

Socialisme : Terme recouvrant plusieurs courants de pensée dont le point commun est de rechercher une organisation sociale et économique plus juste, en réduisant les inégalités. Il émerge dans les années 1820 dans le contexte de la révolution industrielle à travers un ensemble de revendications visant à améliorer le sort des ouvriers, et plus largement de la population. En France, il donne notamment naissance au parti politique SFIO (Section française de l'internationale ouvrière) en 1905 qui deviendra en 1969 le PS (Parti Socialiste).

PCF : Le Parti communiste français est une organisation politique de gauche créée en 1920 par des socialistes partisans de la Russie soviétique. Elle adhère aux doctrines issues de l'œuvre de Karl Marx et Friedrich Engels pour la mise en place d'une organisation sociale opposée au capitalisme et à la propriété privée, sans classes sociales, avec une mise en commun de tous les biens matériels. C'est aujourd'hui la principale organisation membre du Front de gauche.

Front populaire : Coalition des trois principaux partis de gauche (SFIO, Parti radical-socialiste et le Parti communiste) qui gouverna la France de 1936 à 1938 sous la direction de Léon Blum. Elle initia plusieurs réformes sociales importantes telles que les congés payés, la réduction du temps de travail et les conventions collectives.

Collaboration : Aide apportée à l'Allemagne nazie pendant son occupation de la France entre 1940 et 1944 sur le plan politique, économique, policier ou militaire. Elle désigne à la fois la collaboration d'Etat menée par le régime de Vichy et les initiatives volontaires entreprises par des Français en dehors de l'appareil de l'Etat.

Comité français de libération nationale : Organe de gouvernement présidé par les généraux de Gaulle et Giraud, créé en 1943 pour unifier l'effort de guerre contre l'Allemagne nazie et préparer la Libération. Il laisse la place au gouvernement provisoire de la République Française en juin 1944.

CNR : Le Conseil national de la résistance, initié par Jean Moulin, fut l'organe qui coordonna entre 1943 et 1945 les différents mouvements de la Résistance intérieure française, toutes tendances politiques comprises. Il prévoyait un plan d'actions de résistance mais aussi une série de réformes économiques et sociales à appliquer après la libération.

MRP : Le Mouvement républicain populaire est un parti démocrate chrétien centriste, fondé par des résistants en 1944. Il participe à tous les gouvernements de la IV^{ème} République avec des personnalités telles que Robert Schuman, Georges Bidault et Pierre Pflimlin. L'Union pour la démocratie française (UDF) à partir de 1978 et le mouvement démocrate (Modem) à partir de 2007 en sont issus.

Gaullisme : Pensée politique inspirée des idées et de l'action de Charles de Gaulle. Elle prône notamment l'indépendance de la France et le refus de sa vassalisation à des puissances étrangères ou supranationales ainsi que l'unité du peuple français au-delà des clivages gauche-droite à travers la politique sociale et un lien direct avec le chef de l'Etat.

Démocratie sociale/ parlementaire : La démocratie désigne le régime politique dans lequel le peuple a le pouvoir. Lorsqu'elle est parlementaire, les citoyens élisent des représentants politiques qui votent les lois dans le cadre d'institutions telles que le Parlement. Elle peut être complétée par la démocratie sociale qui regroupe toutes les négociations et consultations entre employeurs, représentants des travailleurs, acteurs sociaux et pouvoirs publics sur des questions d'intérêt commun.

Révisionnisme : Pour les historiens, le terme désigne une démarche critique consistant à réviser de manière rationnelle certaines opinions couramment admises. Il se fonde sur un apport d'informations nouvelles, un réexamen des sources et propose une nouvelle interprétation de l'Histoire. Par extension, le terme peut avoir une connotation péjorative lorsqu'il désigne la remise en cause et une réécriture de certains aspects de l'Histoire avérés, à des fins politiques.

Réactionnaire : Personne partisane d'un retour à un état social ou politique antérieur. Il est souvent utilisé pour désigner des intellectuels ou personnalités politiques s'opposant à des changements de la société pour préserver ou rétablir l'ordre moral, la sécurité et l'identité nationale.

➤ NOTIONS D'HISTOIRE SYNDICALE

Corporations : Désigne communément les personnes exerçant la même profession.

Syndicat : Association de personnes dont l'objectif est la défense d'intérêts professionnels communs. Ils regroupent des personnes exerçant la même profession ou des métiers similaires et ont pour objet exclusif l'étude et la défense des droits, ainsi que des intérêts matériels et moraux, collectifs et individuels des personnes visées par leurs statuts. Il existe des syndicats d'employeurs et des syndicats de salariés.

Mouvement ouvrier : Désigne l'ensemble des mouvements syndicaux et partis politiques organisés, à partir de l'époque de la révolution industrielle, pour améliorer la représentation des intérêts et les conditions d'existence de la classe ouvrière.

CFTC : La Confédération française des travailleurs chrétiens est un syndicat de salariés français se référant lors de sa fondation en 1919 à la doctrine sociale de l'Église. Depuis 1947, elle s'inspire de la Morale sociale chrétienne. Elle compte aujourd'hui 14 fédérations professionnelles (commerce-services-forces de vente, enseignement privé, métallurgie, collectivités territoriales, transports, télécoms, banques...)

CFDT : La Confédération française démocratique du travail (CFDT) est une confédération interprofessionnelle de syndicats regroupant 16 fédérations professionnelles. Elle est née d'une scission avec la CFTC en 1965, dans l'optique de s'éloigner de la doctrine chrétienne, et défendre les intérêts des salariés au-delà des clivages gauche-droite. Elle se définit comme un syndicat pragmatique, préférant le dialogue et prônant la nécessité de mettre à jour les revendications face aux évolutions du marché du travail.

CGT : La confédération générale du Travail, créée en 1895, est une confédération interprofessionnelle de syndicats regroupant 33 fédérations professionnelles. Elle est née de la volonté des salariés de s'organiser collectivement et durablement pour défendre leurs intérêts face à l'oppression et l'exploitation, pour conquérir des droits et les faire valoir, pour imaginer un monde plus juste et proposer des voies pour y parvenir. Elle partage une même culture politique avec le PCF même si la direction a aujourd'hui rompu ses liens avec le parti.

FO : Confédération syndicale française créée en 1947 d'une scission avec la CGT, dans l'optique de s'éloigner de la doctrine communiste et révolutionnaire, Force ouvrière vise à regrouper les salariés (actifs, chômeurs et retraités) au-delà de leurs choix politiques, religieux ou philosophiques pour représenter leurs intérêts communs. Elle regroupe 26 fédérations professionnelles.

Convention collective : Texte qui traite de l'ensemble du droit du travail à un secteur donné (contrat, salaires, hygiène, congés, classification, licenciement...). Elle est conclue par les organisations syndicales représentatives des salariés et des employeurs. Son champ d'application est variable : une entreprise, un métier particulier, une branche professionnelle et/ou un espace géographique.

➤ NOTIONS SUR LA SANTÉ ET LA PROTECTION SOCIALE

Espérance de vie à la naissance : Statistique représentant la durée de vie moyenne d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité de l'année. Elle est calculée sous l'égide de l'ONU en rapportant le nombre de personnes décédées à un âge donné au nombre de personnes ayant cet âge dans la population l'année considérée. Les guerres, les désastres naturels et les épidémies la font diminuer, alors que les progrès de la médecine, du niveau de vie, et des systèmes de protection sociale tendent à l'allonger.

Rapport Beveridge : Fonctionnaire au ministère britannique du Travail, William Beveridge publie en 1942 un rapport proposant une refonte globale de la protection sociale à travers la généralisation d'une assurance maladie financée par l'impôt, mais aussi le développement de la scolarisation des enfants et la nécessité de politiques visant le plein-emploi.

Cotisations sociales : Souvent appelées de manière impropre charges sociales, elles forment des prélèvements sur la richesse nationale créée au cours de l'année et sont calculées sur la base des salaires. Certaines sont payées par les employeurs et d'autres par les salariés. Ces cotisations permettent d'accéder à des aides couvrant les risques de santé, vieillesse, pauvreté, chômage, famille et logement.

Caisse d'allocations familiales : Organismes chargés de verser sur un territoire donné aux particuliers des aides financières à caractère familial ou social, dans des conditions déterminées par la loi.

Trou de la sécurité sociale : Les recettes de la sécurité sociale, telles qu'elles sont fixées par la loi et les partenaires sociaux, ne couvrent pas l'ensemble de ses dépenses. La différence doit être financée par l'emprunt,

constitutif d'une dette communément appelée le « trou de la sécu ».

CADES : La Caisse d'amortissement de la Dette Sociale a été créée en 1996 pour financer la dette cumulée de la sécurité sociale en ayant recours aux instruments financiers sur les marchés internationaux et en percevant le fruit de contributions sociales telles que la CSG et la CRDS basées sur les revenus du travail, du patrimoine et des placements financiers.

CHU : Un Centre hospitalier universitaire est un établissement hospitalier dans lequel sont prodigués des soins de médecine générale et spécialisée par des professionnels de santé confirmés et des étudiants. Il dispose d'un service d'urgence et d'un centre anti-poison.

Privatisation des services publics : Une privatisation est un transfert de la propriété du capital d'une entreprise de l'Etat au secteur privé. Les privatisations sont un moyen de trouver des ressources financières pour alimenter le budget de l'Etat. Elles se traduisent par une gestion basée sur une logique de rentabilité renforcée, ce qui peut mener à la suppression de services non rentables et à la hausse des tarifs. Cela constitue un enjeu politique important lorsqu'il est question de privatiser des services publics d'intérêt général (énergie, soins médicaux, transports, justice, ordre, défense...).

► NOTIONS ÉCONOMIQUES

Marché du travail : Lieu théorique de rencontre de l'offre de travail (par la population active) et de la demande de travail (par les entreprises publiques ou privées), où se fixe le montant de la rémunération du travail. On distingue du « marché ouvert » qui est l'ensemble des annonces diffusées publiquement, le « marché caché » qui recouvre l'ensemble des emplois qui sont pourvus par promotion interne, candidatures spontanées, réseaux... etc.

Coût du travail : Désigne le coût total supporté par l'employeur pour l'emploi de main-d'œuvre. Il est constitué des rémunérations en espèces et en nature des salariés, des services sociaux dont ils bénéficient et des cotisations sociales (salariales et patronales).

Régulation : Dans le champ de l'économie et des politiques publiques, il désigne toute intervention réalisée par les puissances publiques en vue de maintenir ou de rétablir l'état réputé souhaitable d'un système économique ou social.

Spéculation boursière : Désigne l'activité d'un individu ou d'un organisme qui consiste à tenter d'obtenir une plus-value, tout en prenant des risques de perte, par une succession d'achats et de ventes d'actions, ou d'autres titres, cotés sur un marché financier organisé.

Parts de marché : La part de marché d'un produit, d'un service, ou d'une entreprise d'un marché donné est le pourcentage de ses ventes sur ce marché par rapport au total des ventes de ce produit faites par ses concurrents et elle-même.

Libéralisme : En économie, il désigne un courant de pensée estimant que les libertés économiques individuelles (libre circulation des marchandises, liberté d'entreprendre, libre choix de consommation...) sont nécessaires au bon fonctionnement de l'économie et que l'intervention de l'Etat doit y être aussi limitée que possible. Le néolibéralisme défend la libre concurrence et dénonce le développement excessif du rôle de l'Etat dans la protection sociale et l'économie. Il prône la réduction maximale du secteur public au profit du privé.

Crise économique : Dégradation brutale de la situation économique et des perspectives économiques qui se manifeste souvent par une baisse du niveau des salaires, des faillites, une montée du chômage, une altération des valeurs boursières et une baisse de la consommation.

Déficit public : En comptabilité nationale, la notion de déficit budgétaire s'utilise lorsque les recettes de l'Etat sont inférieures à ses dépenses, d'où un solde budgétaire négatif. Le déficit budgétaire peut se traduire par de nouveaux emprunts qui viennent alimenter la dette de l'Etat.

Làïque et indépendante, la Ligue de l'enseignement réunit des hommes et des femmes qui agissent au quotidien pour faire vivre la citoyenneté en favorisant l'accès de tous à l'éducation, la culture, les loisirs ou le sport.

Des centaines de milliers de bénévoles et plusieurs milliers de professionnels se mobilisent, partout en France, au sein de près de 30 000 associations locales et d'un important réseau d'entreprises de l'économie sociale.

Tous y trouvent les ressources, l'accompagnement et la formation nécessaires pour concrétiser leurs initiatives et leurs projets.

Tous refusent la résignation et proposent une alternative au chacun pour soi.
Rejoignez-nous...

.....

**DOSSIER D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE
DU FILM DE GILLES PERRET
LA SOCIALE**

.....

Comité de rédaction : Bernard Friot, Philippe Frémeaux,
Christine Menzaghi, Philippe Auzet, Yves Bon, Cécile
Eveno, Michel Etievent

Coordination : Cécile Eveno

Contact : Ligue de l'enseignement : Cécile Eveno
3, rue Récamier 75341 Paris cedex 07
Tél : 01 43 58 97 53 – ceveno@laligue.org

www.laligue.org

.....